



DIU ECHOGRAPHIE ET TECHNIQUES ULTRASONOORES

Durée
1 à 5 ans

III Structure de formation
Faculté de Médecine

Présentation

Les + de la formation

Capacité d'accueil :
minimum : 1
maximum : 100

Pour la Mention 1 : Echographie de spécialité
Spécialistes ou étudiants en cours de spécialisation (DES, AFS, AFSA) en radiologie ou médecine nucléaire ou dans une spécialité utilisatrice d'échographie.

La capacité d'angiologie et de médecine d'urgence sont assimilées à des spécialités

Pour la Mention 2 : Echographie générale
Médecins titulaires ou en cours de formation

Pour le module « appareil locomoteur », inscription d'un rhumatologue possible sur autorisation du responsable local

Objectifs

Acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'obtenir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'Imagerie.

Organisation

Admission

Public cible

Pré-requis obligatoires

Autorisation de l'enseignant coordonnateur sur CV, lettre de motivation, fiche de pré-inscription et fiche d'acceptation d'un stagiaire

Secrétaire : christelle.brechet@umontpellier.fr

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Jean-Paul BEREGI

Secrétaire

04 66 02 81 69





Lieu(x)

📍 Montpellier

En savoir plus

Vous inscrire

↗ <http://du.med.univ-montp1.fr/fmc/diu-echographie-et-techniques-ultrasonores-45.html>





Programme

Organisation

Enseignement interuniversitaire mutualisé

Mention 1 : Echographie de spécialité

Enseignement : 50h

Mention 2 : Echographie générale

Enseignement : 140h

1 session

Pour la mention 1 « échographie de spécialité :

Les médecins spécialistes doivent valider le tronc commun ainsi qu'au moins un module dont celui de leur spécialité.

Pour la mention 2 « échographie générale : Les médecins généralistes doivent valider le tronc commun ainsi qu'au moins quatre modules de spécialité parmi ceux proposés, dont le module « Abdomen » à l'exclusion du module échographie appliquée à l'urgence, accessible aux seuls détenteurs du DESC MU ou de la CAMU

L'examen sanctionnant chaque module choisi par le candidat comprend :

- une épreuve écrite théorique anonyme d'une heure portant sur le programme enseigné dans le module, notée sur 100 points, note éliminatoire < 40/100
- une épreuve pratique notée sur 100 points, note éliminatoire < 50/100
- l'examen est validé avec une note globale supérieure ou égale à 100 points sur 200.

